

Le couloir de bus Altival permettra de rejoindre plus rapidemen

la ligne 15 du métro Grand Paris Express

DU 30 SEPTEMBRE AU 4 NOVEMBRE

PARTICIPEZ À L'ENQUÊTE PUBLIQUE



En 2016, les participants à la concertation ont émis le souhait de voir leurs lignes de bus se rabattre sur le tracé Altival, en particulier les bus 208 et 308. La commission d'enquête tiendra trois permanences dans chaque ville concernée par le projet. L'ensemble du dossier d'enquête publique sera consultable lors des permanences et sur altival.enquetepublique.net

Durant les permanences, le commissaire enquêteur se tiendra à votre disposition pour recevoir vos observations et vos remarques écrites et orales.

Vous pourrez aussi donner votre avis :

altival@enguetepublique.net

- par mail: pref-enquetepublique@val-de-marne.gouv.fr
- par courrier :
- Préfecture du Val-de-Marne, DCPPAT à l'attention de la présidente de la commission d'enquête Altival
- 21/29 avenue du Général-de-Gaulle 94000 Créteil via le mail relié au registre électronique :

Dès le 30 septembre, retrouvez toutes les dates et les informations sur altival.fr

LE CALENDRIER (C)

Octobre 2015

Approbation du projet
par Île-de-France Mobilités

Printemps 2016

Concertation

avec la population (
2017 - 2019

Poursuite des études préliminaires

Automne 2019

Enquête d'utilité publique

CEPIN CEPIN

Fin 2020

Enquêtes publiques complémentaires

2021 - 2024

Travaux

Horizon 2025

Fin de l'aménagement lors de la mise en service du Grand Paris Express

LES ACTEURS

La Région Île-de-France

Elle est le premier financeur du développement des transports en lle-de-France. Sa priorité : faciliter les déplacements et améliorer concrètement la mobilité de tous les Franciliens et Franciliennes. À ce titre, la Région participe au financement des études et des travaux du projet Altival.

Le Conseil <mark>départemental</mark> du Val-de-Marne

Très engagé pour améliorer les transports et les déplacements de la population val-de-marnaise, il dirige et finance en partie le projet de création d'Altival et du prolongement de la RD10. Il réalisera les travaux.

Île-de-France Mobilités

Elle organise et finance les transports publics.

Dans le cadre du projet Altival, elle a réalisé les études qui ont conduit à l'élaboration du dossier d'objectifs et de caractéristiques principales. Elle veille également au respect du programme, du calendrier et des coûts.

L'État

Il participe quant à lui au financement du projet après l'enquête publique. Il cofinance le projet à travers le Contrat de plan État-Région 2015-2020 (CPER), lequel permet de mettre en œuvre le Nouveau Grand Paris des transports. À travers le CPER et la réalisation du Grand Paris Express, l'État s'engage pour le transport quotidien des Franciliens.

LE FINANCEMENT

Le montant du projet s'élève à 116 millions d'euros (HT).

Il comprend la création de l'infrastructure Altival et de la voirie (le prolongement de la RD 10). Le financement de la « boucle » à Noisy-le-Grand est déjà envisagé dans le cadre du projet de bus Est-TVM.

À ce stade du projet, la Région Île-de-France et le Conseil départemental du Val-de-Marne participent au financement des études jusqu'à l'enquête publique, pour un montant respectif de 1,75 million d'euros et 0,75 million d'euros.

Les études complémentaires qui suivront l'enquête publique, estimées à 2,65 millions d'euros, seront financées dans le cadre du CPER à hauteur de 556500 euros par l'État, 795000 euros par le Département du Val-de-Marne et 1298500 euros par la Région Île-de-France.









ENQUÊTE PUBLIQUE DU 30 SEPTEMBRE AU 4 NOVEMBRE

Altival est un projet de voirie nouvelle avec une voie réservée au bus qui facilitera leur circulation vers le métro et les RER du secteur. Vous pourrez alors facilement vous rendre à la future gare de Bry-Villiers-Champigny (Grand Paris Express ligne 15, RER E et ligne P) et Noisy-le-Grand - Mont-d'Est (RER A) en bus.

En juin 2016, lors de la concertation, vous vous êtes informés sur Altival.

Avec 92 % d'avis favorables, vos contributions ont confirmé son utilité. Elles ont aussi enrichi le projet.

La phase d'études qui a suivi en a intégré les principaux enseignements.

Dès le 30 septembre et jusqu'au 4 novembre inclus, vous serez à nouveau consultés dans le cadre

de l'enquête d'utilité publique.
Ce nouveau temps fort présentera
plus précisément les caractéristiques
d'Altival, ainsi que son évolution
depuis la concertation.
Votre participation sera essentielle.
Elle déterminera si oui ou non le projet
sera réalisé.











Mesdames, Messieurs,

Le Département souhaite faciliter l'accès de tous à la future ligne 15 du métro qui desservira le secteur de Bry-Villiers-Champigny, Pour cela, le Département étudie la réalisation d'une voirie entre la future gare du métro et la route départementale 4 à Chennevièressur-Marne. Cette première étape du projet baptisé Altival offrira une liaison nouvelle pour les cyclistes, les piétons, les automobilistes mais aussi pour les bus du secteur. Grâce à une voie réservée aux bus, Altival permettra d'accéder rapidement au métro depuis les quartiers alentour, dont ceux des Mordacs et du Bois-l'Abbé.

Ce projet permettra également la reconversion des emprises de l'ancien projet autoroutier de l'État, emprises dites de l'ex-voie de desserte orientale. En lieu et place de cette friche à l'abandon, Altival prendra sa place et accompagnera l'implantation d'entreprises et d'emplois prioritairement. L'enquête publique d'Altival vous permettra de vous exprimer sur cette nouvelle voirie. Je vous invite à donner votre avis sur ce projet majeur pour l'est du Val-de-Marne.



Christian FavierPrésident du Conseil départemental du Val-de-Marne

LES BÉNÉFICES DU PROJET POUR LES HABITANTS ET L'ENVIRONNEMENT

Pour les habitants du secteur

Le long du tracé et à proximité immédiate, Altival prévoit de partager la route entre tous les usagers. Piétons, vélos, bus et voitures, chacun occupera un espace avec une largeur confortable.

Les aménagements offriront un accès plus facile et plus rapide aux gares et aux zones d'activité et de loisirs. Ce qui rompra l'isolement géographique de certains quartiers, notamment Les Mordacs et Le Bois-l'Abbé.

L'embellissement paysager avec plantation de végétaux contribuera à améliorer le cadre de vie.

Pour les usagers des transports

Les aménagements d'un site propre permettront, d'une part, de faire de gagner du temps et du confort aux usagers, et d'autre part, de renforcer la fiabilité des transports en commun et leur régularité.

Cela renforcera l'offre de transports d'un secteur mal desservi en favorisant l'accès vers les grands pôles de transport en commun :

- la future gare du métro 15, du RER E et de la ligne P « Bry-Villiers-Champigny »
- la gare « Noisy Mont-d'Est » du RER A.

De nouveaux arrêts de bus seront créés.



Pour les salariés actuels et futurs

Les entreprises du secteur souhaitent la réalisation d'Altival pour favoriser les déplacements de leurs salariés et le recrutement de nouveaux collaborateurs.

Le projet représenterait aussi un facteur d'attractivité. Les différents projets d'aménagements urbains, notamment au niveau du prolongement de la RD10, attireront une population et des entreprises nouvelles.

Les modifications apportées au projet Altival depuis le début de la concertation

En 2016, vous avez été nombreux à participer à la concertation. Vos remarques ont permis d'améliorer le projet.

L'emplacement des stations a été revu pour mieux répondre à vos demandes en matière de correspondance des bus, et pour satisfaire les besoins futurs. Ainsi, la station Jean-Monnet située à proximité du centre commercial Les Armoiries a été légèrement déplacée vers la route de Bry pour mieux desservir le quartier des Hautes-Noues tout en conservant une bonne desserte du centre commercial.

Les aménagements paysagers

ont fait l'objet d'une attention particulière et permettront d'améliorer le cadre de vie.

Le confort de circulation des piétons et des vélos était une préoccupation importante. Le projet garantit des largeurs de trottoirs confortables qui permettent de circuler en toute sécurité.

Des arceaux vélos compléteront les pistes cyclables. Ils seront installés au niveau de certaines stations et à proximité de la future gare Bry-Villiers-Champigny.

Le projet prévoyait des aménagements ponctuels en faveur de la circulation des bus dans les quartiers Les Mordacs et Le Bois l'Abbé. Depuis la concertation, ils ont été réalisés. Seule une partie de la voie Sonia Delaunay à Champigny-sur-Marne reste à adapter.

Les aménagements prévus pour la RD4 à Chennevières-sur-Marne et à Ormesson-sur-Marne ne sont pas retenus pour l'enquête d'utilité publique, mais les études d'opportunité se poursuivent.



